



## Organisation du service de restauration scolaire à compter du 8 mars 2021 compte tenu de l'Etat d'urgence sanitaire

Chers parents, représentants légaux,

Comme vous le savez, en raison de l'évolution du contexte épidémique, et notamment de l'apparition de variants du SARS-CoV-2 potentiellement plus transmissibles, le protocole sanitaire du 2 novembre 2020 a été renforcé notamment pour la restauration scolaire.

Depuis le 18 janvier, nous avons mis en place des mesures afin de limiter au maximum le risque de contamination au moment du repas. Nous tenons à remercier tous les parents et représentants légaux qui ont accepté de récupérer et garder leur(s) enfant(s).

Aujourd'hui, comme vous le savez, la propagation du virus continue.

Aussi, afin d'accueillir tous les enfants, dans de bonnes conditions, nous avons décidé de mettre en place trois services à partir du 8 mars 2021, comme présenté dans le tableau ci-dessous. Cette disposition, sauf changement de protocole, sera applicable jusqu'au 6 juillet 2021 inclus.

	<b>Ecole Publique Lucie Aubrac</b>	<b>Ecole privée Ste Jeanne D'Arc</b>
<b>1<sup>er</sup> service à 11h30</b>	PS - MS - GS	PS - MS - GS
<b>2<sup>ème</sup> service à 12h15</b>	CP - CE1 - CE2	CM2 - CP/CE1 - CP/CE1
<b>3<sup>ème</sup> service à 13h05</b>	CM1 - CM2	CP/CE2 - CE2/CM1 - CM1

### **RAPPEL Protocole sanitaire**

- Le port du masque « grand public de catégorie 1 » est obligatoire pour les élèves en école élémentaire, **les masques faits maison ne sont plus acceptés. Les élèves doivent porter le masque en permanence**, même lorsqu'ils sont assis à la cantine, « **tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson** ».
- Le non-brassage entre élèves de classes différentes, devient à présent « impératif » dans le premier degré.

Nous vous remercions de bien vouloir mettre à jour les présences et absences de votre (vos) enfant(s) sur le portail familles.

Pour toutes questions relatives à cette nouvelle organisation, je vous remercie de bien vouloir transmettre un message via le portail familles.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Mairie de St Domineuc - le 19.02.2021.